



Vaccination obligatoire er voyage

Par **dibobx32**, le 11/02/2015 à 20:31

Bonjour

Mon ex compagne a la garde de ma fille de 8 ans. Elle doit venir en guyane pour les vacances scolaires, cependant elle me reclame l ' argent pour la vaccination obligatoire de la fièvre jaune (alors que je paye déjà le billet d'avion.) sinon elle ne la fait pas voyager.

Que dois je faire?

Par **domat**, le 11/02/2015 à 20:41

bjr,

existe-t-il une décision du jaf concernant la garde de votre fille ?
que prévoit cette décision sur les frais de voyage ?

cette vaccination est-elle remboursée par l'assurance maladie ?

cdt

Par **dibobx32**, le 11/02/2015 à 20:52

C'est mon ex compagne qui a la garde.

Le jugement indique que les frais de transport s, à charge pour elle d assurer le transport du domicile vers l'aéroport.

Vaccin non remboursé par l assurance maladie sauf par qqe mutuelle s